



Communiqué de presse du 15 avril 2014

La Suisse ratifie la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

## Jour de fête pour les personnes avec handicap

**La Suisse adhère à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, 10 ans après l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées. La date du 15 avril 2014 est à marquer d'une croix blanche, un jour de fête pour le Conseil Egalité Handicap, AGILE et les 1,4 million de personnes en situation de handicap en Suisse.**

Les personnes handicapées et leurs organisations ont lutté durant sept ans pour que la Suisse adhère à la Convention onusienne. Représentée par Paul Seger, son ambassadeur auprès des Nations unies, la Confédération a ratifié aujourd'hui le texte dans le quartier général de l'ONU à New York. La cérémonie s'est déroulée en présence de Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Egalité Handicap, et du conseiller national Christian Lohr.

### Cap sur l'égalité et l'égalité des chances

Pierre Margot-Cattin se réjouit de cette étape: «Le 15 avril 2014 est un jour à marquer d'une croix blanche. C'est le signe que notre pays veut faire avancer l'égalité et l'égalité des chances des personnes en situation de handicap». Il s'agit désormais pour les personnes concernées de suivre activement la suite de ce processus. «Il va de soi que nous, les personnes avec handicap et nos organisations, assumerons le rôle pour lequel nous sommes prédestinés, celui de partenaires constructifs et observateurs critiques dans la mise en œuvre de la Convention», précise le président du Conseil Egalité Handicap.

### Le texte onusien concrétise la loi suisse

L'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU, qui vise l'inclusion, revêt une importance centrale pour les 1,4 million de personnes handicapées et leurs proches. Le texte des Nations Unies invite à changer de perspective: elle appréhende le handicap non pas comme une déficience mais comme une différence, mettant en avant les compétences et ressources de chacun. Dans une société inclusive, les personnes avec handicap participent activement à la vie politique, économique, sociale et culturelle. La ratification du texte aujourd'hui renforce et concrétise le droit suisse sur l'égalité. Car la Convention s'applique à tous les actes de la vie quotidienne et pas seulement à des secteurs limités comme, par exemple, la LHand. Le Conseil Egalité Handicap et AGILE soutiennent à 100% les objectifs de la Convention.

La Suisse pourra déjà participer à la Conférence des Etats parties en juin 2014 à New York. Elle présentera son premier rapport au plus tôt mi-2016, deux ans après la ratification du texte onusien.

**Le Conseil Egalité Handicap** est un forum de réflexion pour toutes les questions liées à l'égalité des personnes en situation de handicap. Le CEH développe des visions, élabore des concepts et des positions tout handicap confondu. Il transmet ses revendications aux organisations, aux autorités, aux politiques et à la société. Il est composé de cinq membres qui représentent divers groupes de handicaps et les régions linguistiques. **AGILE Entraide Suisse Handicap** a lancé le CEH et en est responsable. L'organisation faîtière s'engage depuis 1951 pour l'égalité et la sécurité matérielle des personnes avec handicap. Elle défend les intérêts de plus de 40 organisations membres qui représentent des hommes et des femmes de tous les groupes de handicap et leurs proches.

**Contact :** Lorenzo Giacolini, membre du Conseil Egalité Handicap  
Tél. 091 850 90 81 / 079 259 94 36 Mail: [lorenzo.giacolini@ftia.ch](mailto:lorenzo.giacolini@ftia.ch)